

demande d'une journée de congés payés

Par den08, le 20/11/2010 à 16:17

l'absence de réponse à une demande de congés payés d'un jour(pour faire le "pont" du 11 novembre) vaut-elle avis d'acceptation de la part de l'employeur? Merci.

Par Paul PERUISSET, le 20/11/2010 à 16:51

Non, vous devez obtenir l'accord de l'employeur.

Cdt,

Paul PÉRUISSET